Nations Unies S/PV.4561



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4561e séance

Jeudi 27 juin 2002, à 10 h 30

New York

Président :	M. Wehbe	(République arabe syrienne)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

Menace à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes

02-44543 (F)



La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Brunéi Darussalam, du Costa Rica et de l'Espagne des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Serbini (Brunéi Darussalam), M. Niehaus (Costa Rica) et M. Arias(Espagne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire Sir Jeremy Greenstock, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste.

Il en est ainsi décidé.

J'invite Sir Jeremy Greenstock à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité entendra aujourd'hui un exposé de Sir Jeremy Greenstock, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste.

Sir Jeremy Greenstock (*parle en anglais*) : Le Comité contre le terrorisme fonctionne depuis neuf mois. Au cours de cette période, il s'est attaché à l'examen des rapports présentés par les États sur leur mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001). À ce jour, il a reçu 160 rapports de Membres de l'ONU et de quatre autres pays. Il a terminé l'examen de 127 d'entre eux et s'applique à finir d'examiner les rapports restants.

Le Comité contre le terrorisme assure également le suivi de 29 États qui n'ont pas encore présenté de rapport. Ma lettre au Conseil, distribuée sous la cote S/2002/673, expliquait comment le Comité prévoyait de procéder. Permettez-moi de répéter que le Comité et ses experts sont prêts à discuter de la présentation d'un rapport à tout moment avec les États qui éprouvent des difficultés. Je les encourage à prendre contact avec le Comité.

Cette réalisation est due à une équipe qui, chaque jour, accroît son expérience. Je voudrais remercier chaleureusement les Vice-Présidents – les Ambassadeurs Koonjul, Lavrov et Valdivieso – du brio avec lequel ils ont dirigé les sous-comités; et tous les membres du Comité de leur travail et de leur coopération sans relâche. Je voudrais remercier notre équipe d'experts, y compris ceux qui ont déjà terminé leur mandat, d'avoir abordé le fond des questions fort efficacement. Je voudrais également remercier le secrétariat du Comité de l'appui qu'il a accordé audit Comité et à ses sous-comités.

Le programme de travail du Comité contre le terrorisme pour la quatrième période de 90 jours a été publié récemment comme document du Conseil de sécurité. Le Comité va examiner pour la période à venir la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001) dans les États qui lui ont présenté un second rapport. Ils peuvent s'attendre, cette deuxième fois, à recevoir du Comité une lettre légèrement différente. Nous comptons préciser plus clairement les lacunes identifiées par nos experts, ainsi que les recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001). Nous attendrons de beaucoup d'États qu'ils soumettent un troisième rapport au Comité pour énoncer leur réponse à ces recommandations et inclure un calendrier des mesures prévues.

Nous attendons de nos experts qu'ils disent, le cas échéant, comment un État pourrait bénéficier d'une aide technique ou autre. Une lettre du Comité indiquera alors quelle forme d'assistance est prioritaire et ce qui pourrait être fait à plus long terme, compte tenu de toute demande d'aide présentée par l'État intéressé. Les lettres pourront recommander quels fournisseurs l'État intéressé pourrait contacter.

Le Comité compte aussi rester en contact étroit avec les fournisseurs potentiels d'aide. Notre équipe d'experts aura pour rôle d'encourager la prestation d'assistance dans les domaines couverts par la résolution 1373 (2001). Nous lui avons demandé qu'au cours du processus d'examen, elle signale toutes tendances dans les lacunes de la mise en oeuvre aux fournisseurs, afin de les encourager à élaborer de nouveaux programmes pour ces besoins. L'équipe contactera les fournisseurs potentiels, avec l'accord de l'État intéressé, pour les encourager à réagir aux besoins particuliers identifiés par le Comité.

Je rappelle l'approche convenue du Comité : il ne compte dire d'aucun État Membre qu'il respecte à 100 % la résolution 1373 (2001), car nous croyons que, face à une situation en constante évolution, on peut toujours en faire plus pour atteindre les objectifs de la résolution. Nous voulons travailler plus intensivement avec certains États qu'avec d'autres, mais nous voulons que tous les États restent en contact étroit avec le Comité et qu'ils l'informent de toute évolution qui pourrait intéresser la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001).

Dans tous ces domaines, le CCT va agir avec la transparence et l'ouverture qui, je l'espère, caractérisent déjà nos travaux. Je tiendrai régulièrement tous les Membres des Nations Unies au courant des activités du CCT. Le Vice-Président et les experts pourront répondre, comme moi, aux préoccupations et aux questions de tout État Membre ou de groupes régionaux.

La pénétration du CCT dans les organisations internationales et régionales s'est accrue depuis mon dernier exposé au Conseil. Je me suis rendu aux sièges des Nations Unies à Vienne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Union européenne et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord pour discuter des questions se rapportant à la résolution 1373 (2001). Le Bureau a rencontré des représentants du Groupe des Huit à New York ce mois-ci. Les experts du CCT ont commencé un programme de voyages intense – se rendant, par exemple, à Abou Dhabi pour une conférence sur hawala; à Prague pour un séminaire de l'OSCE sur le financement du terrorisme; à Washington pour des entretiens avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale; à Paris pour rencontrer des membres du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux; ainsi qu'ailleurs. Aujourd'hui, l'un de nos experts est à Sofia pour une réunion régionale des pays de l'Europe du Sud-Est.

Notre message aux acteurs régionaux est quadruple. Ils doivent être décidés à s'attaquer au terrorisme, et doivent mettre au point des mécanismes permanents en ce sens conformément à leurs mandats respectifs. Ils doivent utiliser ces tribunes afin de se rencontrer et de débattre de la lutte antiterroriste sur un plan régional, car aucun État n'est à l'abri de cette menace si son voisin atermoie. De nombreuses organisations régionales sont bien placées pour faciliter le partage des compétences et des méthodes optimales au sein d'une région, où une culture et une histoire communes favorisent le transfert du savoir-faire. J'espère aussi que ces organisations mettront au point leurs propres programmes d'assistance.

Essayons de préciser ce qu'a accompli le CCT en ses neuf premiers mois. Notre succès le plus marquant à ce jour est d'avoir attiré l'attention générale sur le fait que la résolution 1373 (2001) existe et qu'elle a du poids. Un large éventail d'institutions internationales et d'organisations régionales et sous-régionales savent maintenant qu'il existe une structure mondiale pour lutter contre le terrorisme, dans laquelle elles feraient bien d'insérer leurs activités. D'autre part, nous avons pu établir les liens entre le terrorisme et d'autres formes de criminalité transnationale organisée. Le CCT n'est ni un organe d'application de la loi, ni saisi d'affaires. À cet égard, nous n'avons pas de réalisations opérationnelles à signaler. Mais nous sommes très intéressés par le renforcement des capacités. Le fait que l'immense majorité des États Membres sont maintenant engagés dans cet exercice avec nous et que tous les États se reconnaissent responsables pour donner suite à la résolution 1373 (2001), représente un changement marquant par rapport à la situation qui régnait au moment de la création du Comité.

Un autre indicateur met en évidence l'activité de la communauté internationale dans ce domaine, à savoir la ratification des 12 conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme. Le nombre de ratifications a augmenté de plus de 15 % depuis juillet dernier. Il y a maintenant 14 pays qui ont ratifié les 12 conventions, alors qu'au 11 septembre il n'y en avait que deux, le Botswana et mon pays. Le CCT adjure tous les États de continuer de faire avancer la ratification de ces instruments. C'est une stipulation de la résolution 1373 (2001), mais c'est également une

preuve que les États commencent à mettre au point une ossature législative nécessaire à la prise de mesures efficaces.

Pour terminer, je voudrais vous dire où nous en sommes quant au soutien pratique du Secrétariat. Je suis très reconnaissant à la Cinquième Commission de lui avoir permis d'être souple afin de répondre aux demandes du Comité. J'espère que ceci se traduira bientôt par une amélioration immédiate dans la rapidité de la traduction des documents et dans le service des réunions. Les Membres des Nations Unies dans leur ensemble ont confirmé à de nombreuses reprises la priorité qu'ils accordent à la lutte contre le terrorisme et à la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001). J'adjure le Secrétariat de tenir compte de cette priorité dans l'affectation des ressources.

Mon prochain rapport au Conseil marquera le premier anniversaire de l'adoption de la résolution 1373 (2001) et de la création du CCT. Le Vice-Président, les membres du Comité et moi-même sommes déterminés à faire qu'au moment de son premier anniversaire, le CCT puisse dire voir traduite la détermination internationale des Nations Unies face à une menace mondiale en des mesures efficaces englobant tous nos gouvernements. Le Conseil de sécurité devrait alors tenir un débat bien préparé sur les objectifs à atteindre dans ce domaine lors de la deuxième année d'existence du Comité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie Sir Jeremy Greenstock de son exposé très complet.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Ce matin, mes collaborateurs et moi, nous sommes réunis pour discuter de mon intervention de ce matin. Ils m'ont recommandé de faire une déclaration concise, se basant sur le triple emploi de la lettre C. Les trois C sont les suivants : C comme « commend » pour félicitations, C comme « commitment » pour engagement et C pour critères. Mais après m'être entretenu avec l'Ambassadeur Greenstock en rentrant dans la salle, je pense que j'ai également une question ou deux à poser après les trois « C ».

Premièrement, en ce qui concerne les félicitations, je pense qu'à n'en pas douter, nous avons tout lieu de féliciter le Comité contre le terrorisme (CCT) et, bien sûr, son président, Sir Jeremy Greenstock. Mon seul souci est que Sir Jeremy reçoive tant de félicitations aujourd'hui qu'il en sera submergé. Mais surtout, il a montré que les comités des Nations Unies – qui sont souvent vus, on le sait, comme étant des organes débiles – ont vraiment du poids. Il ne subsiste aucun doute que le CCT a laissé une empreinte non négligeable depuis sa création. Mais nous voulons également féliciter le reste de l'équipe, y compris les trois Vice-Présidents – l'Ambassadeur Koonjul, l'Ambassadeur Lavrov et l'Ambassadeur Valdivieso. Je sais que ces trois ambassadeurs ont dû présider des réunions très longues et examiner des liasses de rapports. Par la même occasion, je tiens à féliciter tous les experts et les autres fonctionnaires qui ont pris part à cet exercice. Nous avons donc à adresser de nombreuses félicitations.

Le deuxième C, ou « commitment », correspond au concept d'engagement. À cet égard, nous voulons répéter que Singapour s'est engagé à fond à lutter contre le terrorisme. Comme les membres en sont conscients, nous avons failli faire l'objet d'une attaque terroriste il y a quelque temps; nous sommes donc bien décidés à faire le maximum. Je voudrais également ajouter, à ce propos, que nous nous engageons à partager notre savoir-faire avec d'autres, y compris nos collègues de l'Association des pays de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Par exemple, afin de renforcer les capacités des États membres de l'ANASE dans la lutte antiterroriste, Singapour a fourni un appui logistique de formation aux divers aspects des techniques de lutte antiterroriste qui renforceront les mécanismes nationaux des États membres de l'ANASE dans la lutte contre le terrorisme.

Je pense que mes collègues de l'ANASE vont se prononcer ultérieurement aujourd'hui – et Singapour ne peut que souscrire pleinement à la déclaration qui sera faite au nom des membres de l'ANASE. Par ailleurs, je voudrais aussi dire que nous cherchons de nouvelles modalités pour partager notre savoir-faire, non seulement avec les pays de l'ANASE mais également avec le reste de la région Asie-Pacifique.

Enfin, en ce qui concerne le troisième c, qui correspond à critères, je voudrais revenir sur une phrase qui figure dans l'exposé de Sir Jeremy Greenstock. Il a dit que le CCT ne compte dire d'aucun État Membre qu'il se conforme à 100 % à la résolution 1373 (2001). Nous approuvons entièrement cette démarche. Mais je pense que les États Membres se demanderont comment ils peuvent évaluer eux-mêmes la mesure dans laquelle ils se conformés aux dispositions de la résolution 1373 (2001) et à tout ce que le CTC exige d'eux. Je me demande donc si, au

cours des trois mois à venir, le CCT ne pourrait pas définir des critères. Il sera peut-être difficile de définir des critères officiels, mais des critères plus ou moins officieux pourraient se révéler utiles, de manière que les États Membres puissent se jauger par rapport à des repères transmis à eux par le CCT pour essayer d'évaluer eux-mêmes leur performance. Je ne suis pas certain que ce sera réalisable, mais j'espère que Sir Jeremy Greenstock réfléchira à cette question avec ses collègues.

Enfin, j'ai une ou deux questions à poser. Je voudrais parler d'une phrase qui se trouve dans l'exposé de Sir Jeremy : « Le CCT n'est ni un organe d'application de la loi, ni saisi d'affaires. » (*supra*)

Nous comparons parfois le Conseil de sécurité à une brigade de sapeurs-pompiers que l'on envoie éteindre des feux lorsque des conflits éclatent. Quelle est la meilleure analogie de profane que nous pourrions trouver pour décrire le travail du CCT afin que tout le monde comprenne la nature de la bête à laquelle nous avons affaire lorsque nous parlons du Comité? Je me demande si Sir Jeremy a des suggestions à faire à cet égard.

Enfin, je me réjouis de ce que Sir Jeremy ait mentionné qu'il y aura un débat complet dans trois mois sur ce sujet. Il sera très important que l'examen des travaux du CCT après un an d'existence comporte un débat plus complet, avec une plus grande participation de tous les États Membres. Il est en effet évident que si nous voulons que la lutte contre le terrorisme soit couronnée de succès, il faudra compter sur l'engagement des 189 États membres – ou 191 à ce moment-là. Il importe qu'ils participent à cet examen. Mais qu'est-ce que le CCT voudrait qu'ils apportent lorsqu'ils prendront part à ce débat? Si Sir Jeremy a des suggestions sur la façon dont les États Membres peuvent se préparer pour cet examen très important, il serait utile qu'il en parle maintenant. Cela aiderait certainement ma délégation, et d'autres délégations je l'espère.

M. Diallo (Guinée) : Neuf mois se sont écoulés depuis la mise en place du Comité contre le terrorisme. Celui-ci a, au cours de cette période, déployé de nombreux et louables efforts pour la mise en oeuvre des recommandations de la résolution 1373 (2001). Les séances de notre Conseil, les 18 janvier et 15 avril 2002, ont permis d'apprécier la détermination des États Membres à mener des actions décisives dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. La soumission de 164 rapports, à ce jour, comme vient de le souligner l'Ambassadeur Greenstock, dont la grande majorité a déjà été examinée par le Comité, illustre éloquemment cette détermination. L'expérience acquise par le Comité dans l'examen de ces rapports est incontestablement porteuse d'espoir pour la coordination et l'harmonisation des activités futures.

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que le Comité a, à travers ses travaux et à bien des égards, permis de mettre en relief l'interdépendance entre le terrorisme et les autres formes de criminalité organisée, et l'existence d'une structure mondiale de lutte. Nous sommes reconnaissants au Comité et à son président, ainsi qu'au personnel d'appui, pour les importants jalons posés.

Les événements tragiques du 11 septembre 2001 ont jeté un éclairage nouveau sur les dangers du terrorisme, en raison de ses multiples ramifications. Nous nous félicitons de la désignation de deux experts chargés de la question de l'assistance, et les encourageons dans l'accomplissement de leur mission. De l'avis de ma délégation, la coordination de l'assistance est une question prioritaire, qui commence par l'identification des types d'assistance disponibles afin de mieux les orienter conformément aux besoins exprimés. À cet égard, les contacts déjà établis avec les fournisseurs potentiels d'assistance sont encourageants. En outre, le renforcement de la coopération entre le Comité et les autres acteurs de la communauté internationale, notamment les organisations régionales, s'impose et constitue une plus-value au bénéfice des États Membres. Nous apprécions les efforts en cours sur la composition du groupe d'experts, et réitérons la nécessité d'une représentation de toutes les régions au sein de ce groupe. Ma délégation souhaiterait également mettre ici l'accent sur la pertinence dont doit faire montre le Comité dans l'examen des deuxièmes rapports. Les résultats auxquels il parviendra permettront aux États membres, nous en sommes convaincus, d'adopter, selon les cas, des mesures additionnelles susceptibles de renforcer notre lutte commune contre le terrorisme.

Pour terminer, ma délégation voudrait apporter son appui au nouveau programme de travail du Comité, soumis à notre appréciation.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Neuf mois après la création du Comité

contre le terrorisme (CCT), les États-Unis souhaitent encore une fois remercier Sir Jeremy Greenstock de diriger le CCT d'une façon aussi énergique et engagée. Nous tenons également à remercier les vice-présidents de leur contribution ainsi que la Mission du Royaume-Uni, dont une équipe de professionnels dévoués appuie le travail du Comité.

Dès le départ, Sir Jeremy a insisté sur une mise en oeuvre sérieuse et énergique de la résolution 1373 (2001) et sur le fait qu'un suivi devait être assuré par le Comité contre le terrorisme. Nous estimons qu'il a été imaginatif et efficace aussi bien pour édifier et maintenir un consensus au sein du CCT que pour informer les États Membres des travaux et des progrès du Comité. Grâce aux efforts des membres du CCT, des experts et du Secrétariat, le CCT a en grande partie achevé avec succès l'examen des rapports initiaux et entame maintenant l'examen de la deuxième série de rapports.

Puisque la deuxième phase des travaux du CCT est à présent en cours, nous tenons à réaffirmer à quel point il importe que tous les États respectent leurs obligations en vertu de la résolution 1373 (2001), y compris en présentant au moment opportun des rapports riches en informations et complets. Ce n'est que de cette façon que nous pourrons avoir une idée de la capacité du monde de lutter contre le terrorisme. L'examen de la deuxième série de rapports déterminera, dans une large mesure, l'impact que le CCT aura dans la lutte contre le terrorisme et s'il deviendra autre chose qu'un mécanisme mondial d'évaluation de la capacité des États Membres de combattre le terrorisme. Le Comité doit être prêt à émettre des critiques de façon professionnelle et à avoir la tête froide, mais il doit aussi être constructif. En outre, il doit surtout concentrer son attention sur les États qui n'ont pas la capacité ou la volonté de mettre en oeuvre la résolution 1373 (2001). À cette fin, dans sa deuxième série de réponses aux États Membres, le Comité doit cerner les lacunes dans la mise en oeuvre de la résolution, et déterminer ce que chaque État doit faire pour se conformer à la résolution 1373 (2001) et quelles devraient être les priorités de chaque État. Lorsqu'un État particulier a besoin d'une aide technique ou autre pour mettre en oeuvre la résolution 1373 (2001), nous pensons que le CCT devrait déployer des efforts pour veiller à ce qu'il reçoive l'aide nécessaire. Nous notons avec plaisir que le CCT a officieusement accepté ces procédures au courant de ce mois. Que le CCT réussisse ou non à repérer tous les États qui n'ont pas la capacité de mettre en oeuvre la résolution 1373 (2001), la mesure de son succès sera en dernière analyse largement déterminée par le fait que les États et organisations qui disposent des ressources pour les aider sont effectivement prêts à le faire.

Nous exhortons donc les États Membres qui ont la capacité de le faire à apporter leur concours aux pays qui ont besoin d'aide pour appliquer intégralement la résolution 1373 (2001). Un nombre important de pays capables de fournir cette assistance, notamment au niveau de la formation, ne se sont pas encore inscrits sur le répertoire des prestataires d'assistance du CCT. Peut-être certains des pays disposant des compétences nécessaires ne se considèrent-ils pas en général comme de possibles prestataires d'assistance. Je pense en particulier aux centres financiers de pointe. Il serait bon que ces États étudient avec soin dans quelle mesure ils peuvent aider, par exemple par une formation technique.

Nous nous félicitons de voir que le CCT dispose maintenant de deux experts chargés de coordonner les efforts de mobilisation des États et des organisations susceptibles d'apporter leur concours et pour mettre en relation ceux qui sont disposés à apporter ce concours avec ceux qui en ont besoin. Nous sommes également d'accord sur l'importance que continue d'accorder le Président du Comité, Sir Jeremy Greenstock, au rôle que peuvent jouer les organisations régionales, sous-régionales et spécialisées dans la lutte contre le terrorisme. Ces organisations sont bien placées pour oeuvrer collectivement à l'application de la résolution 1373 (2001). Elles peuvent également aider le CCT – certaines ont déjà commencé à le faire – à superviser les mesures prises par les pays dans leurs régions respectives pour appliquer la résolution. Par conséquent, nous saluons l'intention du Comité d'encourager ces organisations à mettre au point des plans d'action pour appliquer la résolution 1373 (2001) et faciliter la mise en commun des principes, des pratiques optimales et du savoir-faire au sein de leur région et dans le cadre de leurs domaines de compétence.

Il importe de rappeler que la résolution 1373 (2001) et le Comité créé pour en assurer le suivi n'ont pas de dates butoirs. Ils poursuivront leur tâche jusqu'à ce que le Conseil de sécurité soit satisfait de l'application de la résolution. On va encore avoir

besoin de toute l'énergie et la détermination dont ont déjà fait preuve jusqu'à présent ceux qui collaborent avec le Comité.

Avant de terminer, j'ai le plaisir de dire qu'hier les États-Unis ont déposé à l'ONU les instruments de ratification de la Convention pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et de la Convention pour la répression du financement du terrorisme. Ce faisant, les États-Unis ont exprimé qu'ils étaient d'accord pour être liés par ces deux traités, dernières conventions des Nations Unies contre le terrorisme auxquelles ils n'étaient pas encore partie.

L'un des résultats concrets de l'adoption de la résolution 1373 (2001) et du travail du Comité est une dynamique accrue au sein des États Membres en faveur de la ratification de la totalité des 12 conventions des Nations Unies contre le terrorisme. Nous espérons que cette dynamique se maintiendra, et nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à prendre les dispositions qui s'imposent pour ratifier ces instruments.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais également remercier Sir Jeremy Greenstock de l'excellent travail qu'il fait à la tête du Comité contre le terrorisme (CCT). La Norvège le félicite ainsi que les trois vice-présidents de l'énergie qu'ils consacrent à la mise en oeuvre des tâches confiées au Comité. Nous sommes tout à fait d'accord avec les buts et objectifs qu'il a donnés au Comité pour la prochaine période de 90 jours.

Beaucoup d'États mettent actuellement la dernière main à leur second rapport au CCT. La Norvège a récemment adopté un ensemble de lois destinées à combattre les actes de terrorisme et le financement du terrorisme. Ces mesures font essentiellement l'objet de notre second rapport au CCT. Par ailleurs, le travail du CCT et de ses experts, ainsi que celui d'autres organes internationaux, a largement inspiré le processus législatif dans notre pays.

Nous continuons de mettre l'accent sur la nécessité d'aider les États à appliquer la résolution 1373 (2001). C'est une priorité pour le Comité. La Norvège et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) se sont récemment entendues sur un programme de coopération visant à appuyer l'application de la résolution 1373 (2001) par les États membres de l'OUA. Cette année, la Norvège va débloquer environ 210 000 dollars pour le projet. La Norvège finance également un projet visant à appuyer et renforcer la coopération entre les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe dans la lutte contre le terrorisme dans la région d'Afrique australe.

La Norvège poursuivra ses efforts de lutte contre le terrorisme sur tous les fronts, en particulier politique, juridique, diplomatique et économique. Nous considérons également qu'un fort engagement en faveur de la coopération pour le développement sert la lutte contre le terrorisme en permettant d'améliorer des conditions de vie socialement injustifiables.

Mme Lajous (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration que va faire tout à l'heure l'Ambassadeur du Costa Rica au nom du Groupe de Rio. En outre, je voudrais faire référence à quelques aspects relatifs à la lutte contre le terrorisme qui intéressent particulièrement mon pays, notamment le rôle du Comité créé par la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

La création du Comité contre le terrorisme a permis de donner une impulsion vigoureuse et sans précédent aux efforts de lutte antiterroriste de la communauté internationale et de l'ONU. Bien qu'il soit prématuré de tirer pour l'instant des conclusions sur ses résultats, nous pouvons dès aujourd'hui apprécier toute la vie et le dynamisme insufflés par le Comité au mandat que lui a confié la résolution 1373 (2001). Il ne fait aucun doute, comme on l'a dit à d'autres occasions, qu'il a notamment contribué à encourager les États à mener à bien une analyse approfondie de leurs bases normatives et institutionnelles pour combattre efficacement le terrorisme.

Un autre des aspects positifs de la présentation de rapports nationaux a été la large diffusion de la résolution 1373 (2001) au sein des États, par le biais de la coopération interinstitutions générée lors de l'élaboration de chaque rapport.

Ces acquis sont également à mettre au crédit de son président, l'Ambassadeur Jeremy Greenstock, et de sa créativité, ainsi que des fonctionnaires qui l'assistent au sein de la Mission du Royaume-Uni. Le Mexique tient également à exprimer sa reconnaissance aux vice-présidents du Comité qui ont assumé avec efficacité la direction des sous-comités. Nous félicitons aussi les experts du travail efficace qu'ils ont accompli à leurs postes respectifs. Le Secrétariat a contribué également au fonctionnement du Comité.

Lors du débat d'avril dernier, ma délégation a indiqué que cinq prémisses devaient guider les travaux du Comité et de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme. Maintenant que nous sommes à la veille de la seconde phase, nous réaffirmons que ces prémisses restent valides.

Mon pays estime qu'il est essentiel que le Comité oeuvre dans la transparence et la coopération. Nous insistons sur le fait qu'un des éléments essentiels de la lutte contre le terrorisme est le respect des droits de l'homme, du droit international, et de la Chartre des Nations Unies en particulier.

Peut-être que le principal défi que le Comité doit maintenant relever concerne l'aide technique et financière pour la pleine application de la résolution 1373 (2001). Il apparaît de plus en plus clair qu'une coopération accrue est nécessaire entre les pays afin de lutter efficacement contre le terrorisme. La portée de ce défi comprend plusieurs aspects qu'il convient de prendre en compte. L'un d'entre eux est le lien étroit qui existe entre l'assistance et le respect du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001). Le Comité est parvenu à obtenir que la vaste majorité des États Membres accepte de présenter leurs rapports. Pour ce qui est des États qui ne l'ont pas encore fait, le Comité pourrait collaborer avec eux par le biais du dialogue, lequel viserait à apporter un appui, que les experts du Comité pourraient eux-mêmes fournir, afin de trouver les moyens les plus viables permettant à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de se conformer à la résolution 1373 (2001). Nous tenons également à remercier le Gouvernement norvégien de l'appui et de la coopération qu'il fournit à diverses organisations régionales en Afrique en vue de la pleine application de la résolution.

Le dialogue établi entre le Comité et les diverses organisations régionales et sous-régionales est un autre aspect particulièrement important pour le Mexique. Nous pensons qu'il est nécessaire et opportun de renforcer la coopération entre le Comité contre le terrorisme et les organisations régionales sur la base du dialogue, de l'échange d'informations et du respect de leurs sphères de compétence respectives afin d'élargir les possibilités de soutien nécessaires aux États pour la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001).

Dans la mesure où leurs mandats le permettent, les organisations régionales ont lancé une série d'activités dans le but de renforcer la lutte contre le terrorisme international. Les activités menées par l'Organisation des États américains ont été particulièrement fructueuses.

L'un des principaux progrès réalisés dans notre hémisphère a été la conclusion, sous la présidence mexicaine, de la Convention interaméricaine contre le terrorisme. Cet instrument, qui complète le cadre juridique international de lutte contre ce fléau, a été adopté et ouvert à la signature à la Barbade lors de la trente-deuxième Assemblée générale de l'OEA, le 3 juin dernier. C'est avec plaisir que j'annonce que 30 des 34 États membres de l'organisation, dont le Mexique, ont souscrit à ce nouvel instrument. La Convention interaméricaine contre le terrorisme ne renforce pas seulement la coopération au niveau de l'hémisphère, mais elle appuie également les efforts internationaux dans ce domaine.

Dans le cadre de cette nouvelle phase de ses travaux, le Comité doit continuer à se conformer à son mandat, qui est de promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme international. En outre, nous estimons que le Comité devra aider à identifier des mesures supplémentaires, qui devront être adoptées par la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme, et ce, sans perdre de vue le fait que toute mesure qui sera adoptée pour lutter contre le terrorisme doit non seulement se concentrer sur la criminalité, mais comporter également une dimension préventive. Tous les nouveaux instruments qui seront adoptés devront également mettre l'accent sur la prévention et viser à renforcer les capacités des États à mettre en oeuvre les mesures nécessaires.

M. Levitte (France) : La France s'associe à l'intervention que présentera tout à l'heure l'Ambassadeur de l'Espagne au nom des 15 pays de l'Union européenne. Mais je souhaiterais dire quelques mots à titre national.

Le 11 septembre dernier, nous avons vécu un de ces moments qui définissent l'évolution du monde pour de longues années, peut-être des décennies. La question qui se posait était celle de savoir si notre Conseil de sécurité serait au rendez-vous de ce défi porté à la communauté internationale tout entière. La séance que nous avons aujourd'hui témoigne une fois de plus, je crois, que, oui, notre Conseil de sécurité a su faire face à ses responsabilités nouvelles, et il a su le faire de façon exemplaire.

C'est d'abord le résultat du travail d'un homme, l'Ambassadeur Jeremy Greenstock, auquel je souhaite rendre un hommage particulier et tout à fait mérité. Mais je voudrais associer à cet hommage une femme, Anna Clunes, qui occupe le banc du Royaume-Uni et qui a accompli un travail formidable. Au-delà, c'est tout notre Conseil, en réalité, qui doit aujourd'hui, à travers d'abord les vice-présidents, marquer le résultat accompli en quelques mois. Ce résultat, c'est d'abord une méthode, je crois, une volonté de transparence totale à l'égard non seulement des États Membres de l'ONU mais aussi, au-delà, de tous ceux qui sont devenus nos partenaires, notamment les organisations régionales, et donc une capacité à travailler en équipe non seulement au sein du Conseil et avec les missions permanentes à New York, mais aussi avec le réseau des institutions internationales.

Les résultats, Sir Jeremy, nous les a rappelés : 160 rapports reçus, examinés. Cela témoigne non seulement du succès mais aussi de l'importance que tous les États membres de la communauté des nations ont accordé au travail accompli par le Comité contre le terrorisme.

Les organisations régionales, les organisations techniques sont désormais non seulement informées mais mobilisées aux côtés du Comité contre le terrorisme, qui apparaît comme une véritable ombrelle couvrant l'ensemble des organisations et assurant ainsi une cohérence bien nécessaire du travail de toute la communauté des nations.

Nous allons bientôt attaquer la deuxième phase des travaux, plus ciblée, qui permettra, sur la base du dialogue avec chaque pays, d'abord d'identifier les domaines dans lesquels chaque pays doit précisément améliorer sa législation, les administrations en charge et puis deuxièmement, et surtout, je dirai, le travail de coopération technique que, non pas notre Conseil, mais les organisations identifiées par notre Conseil et les États Membres mettront à la disposition des États qui ont besoin de recevoir cette assistance technique.

Cette deuxième phase est fondamentale. Elle sera plus ciblée, elle sera plus concrète. Elle permettra véritablement au monde, à l'issu d'un audit sans précédent de l'état du monde dans la lutte contre le terrorisme, de travailler à l'amélioration État par État de la situation et des dispositifs de chacun.

La France a déjà précisé dans quels domaines elle était prête à fournir cette assistance technique. Et au-delà, le monde de la francophonie, qui se réunira en sommet en octobre à Beyrouth, mobilise les moyens à sa disposition pour les États qui participent d'une culture au-delà d'une langue et d'une culture juridique commune.

Donc, encore une fois, hommage rendu à Sir Jeremy et à toute son équipe. Continuons à travailler dans le bon esprit qu'il nous a lui-même insufflé.

M. Tidjani (Cameroun) : Monsieur le Président, l'Ambassadeur de Singapour vous a averti : Sir Jeremy Greenstock va aujourd'hui ployer sous le poids des félicitations. Qu'il me soit alors permis d'emblée de lui dire toute notre admiration pour le doigté et l'efficacité avec lesquels, depuis neuf mois, il conduit les travaux du Comité contre le terrorisme, créé par la résolution 1373 (2001). Les informations aussi détaillées, actualisées et riches en enseignements qu'il vient de nous fournir sur les activités des 90 derniers jours du Comité, démontrent à n'en point douter l'engagement et la détermination du Comité à renforcer la capacité de États en matière de lutte contre le terrorisme.

En effet, le caractère mondial du terrorisme et ses liens avérés avec la criminalité transnationale appellent nécessairement une réponse concertée de la communauté internationale. Cela nous semble indispensable. Pour lutter efficacement contre ce phénomène, tous les États, sans exception, se doivent d'adopter des mesures concrètes et de coopérer de manière franche et constructive face à ce défi, qui constitue la négation même du droit à la vie. Aujourd'hui, au-delà de l'acte de condamnation du terrorisme, ce qui est requis, c'est l'action, l'action individuelle et collective des États contre le terrorisme.

Au-delà de l'indignation et de la réprobation manifestées au plus haut niveau de l'État face aux tristes événements du 11 septembre 2001, le Cameroun, dont le cadre juridique général intégrait déjà des dispositions pour prévenir et réprimer les actes de terrorisme, s'attelle aujourd'hui, à tous les niveaux de l'État, à l'élaboration d'une législation spécifique intégrant la mise en oeuvre efficace de la résolution 1373 (2001). Sur ce point, je voudrais me féliciter de la coopération qu'elle a rencontrée auprès du Comité, ainsi que les perspectives d'assistance dont les contours deviennent de plus en plus clairs. Et c'est le lieu de se féliciter de l'engagement concret de la Norvège auprès de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans ce cadre.

Nous exhortons tous les États, tout comme les organisations internationales, régionales et sous-régionales, dont les activités peuvent avoir une implication sur la lutte contre le terrorisme, à coopérer sans réserve avec le Comité de la résolution 1373 (2001) afin de lui permettre de mieux s'acquitter de sa tâche, une tâche immense, dont on apprécie chaque jour l'ampleur et l'importance. En effet, en neuf mois d'existence, le Comité a déjà examiné 127 des 160 rapports nationaux qui lui ont été transmis par les États, soit une moyenne de 14 rapports par mois. Il s'agit là d'un travail considérable et d'un fait inédit dans toute l'histoire de notre Organisation.

À notre avis, une attention toute particulière doit être apportée au contenu des lettres qui sont adressées aux États à l'issue de l'examen de leurs rapports nationaux, en raison de l'importance que revêtent les questions supplémentaires requises et qui devraient permettre à I'État concerné de cibler avec précision et efficacité, sur les plans législatif, réglementaire ou administratif, les domaines dans lesquels des efforts doivent être faits pour prévenir et réprimer le terrorisme.

C'est dans cette optique que nous appelons les 29 États qui n'ont pas encore transmis leurs rapports, conformément au paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001), à prendre des mesures pour surmonter rapidement les difficultés qu'ils rencontrent et à coopérer avec le Comité. Alors seulement, nous pourrions peut-être célébrer le premier anniversaire du Comité contre le terrorisme par l'adoption d'une plate-forme commune de recommandations, de prévention et de répression de ce fléau, qui ne cesse de hanter nos esprits.

Nous sommes convaincus de la pertinence de la méthode de dialogue envisagée par le Comité avec les 29 États, dans la mesure où elle préserve la transparence et le sens de coopération qui ont toujours guidé ses travaux. Cela mérite d'être souligné et d'être encouragé; aussi, nous invitons les États Membres à répondre favorablement à l'appel qui leur a été ainsi lancé.

Notre appréciation va également au dialogue initié entre le Comité et les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les organisations internationales, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation internationale de police criminelle et bien d'autres encore. Cette initiative doit également être poursuivie, parce qu'elle permet de cerner et de réduire davantage le champ des activités liées au terrorisme.

Le nouveau programme de travail du Comité pour la période des 90 jours allant du 26 juin au 23 septembre 2002, tout comme la structure actuelle du Comité et ses méthodes de travail, telles qu'exposées par Sir Jeremy Greenstock, bénéficient du plein appui du Cameroun. Cette nouvelle période de trois mois devrait être mise à profit par le Comité pour entrer dans la phase active d'évaluation progressive, impliquant la formulation des recommandations spécifiques en fonction des informations fournies par chaque État. Il est évident qu'à ce stade de ses travaux, le Comité pourrait encore requérir de certains États des informations complémentaires. Cette phase de discernement requiert du Comité davantage de transparence et de précision.

Les exposés réguliers faits par le Président du Comité nous semblent être le cadre idéal pour rassurer les États Membres sur les méthodes de travail mises en oeuvre. Mais je suis déjà convaincu que le débat prévu dans trois mois connaîtra une vaste et utile participation des États Membres, témoignant ainsi de l'impact du Comité contre le terrorisme.

Par ailleurs, nous sommes également heureux de constater que la question d'assistance reste au centre des préoccupations du Comité. Il est indéniable que les États attendent avec impatience un format complet et plus lisible en matière d'assistance. Nous pensons que le Comité devrait accélérer la mise en oeuvre progressive du répertoire d'assistance qui permettra ainsi à de nombreux États d'avoir suffisamment d'informations sur la nature de l'assistance que proposent les donateurs bilatéraux et multilatéraux, et surtout, sur la façon d'y accéder.

Il nous semble important que chaque sous-comité, au moment où il reçoit les différentes délégations dans le cadre de l'examen de leur rapport national, devrait systématiquement fournir des informations détaillées et actualisées sur la question d'assistance.

Enfin, ma délégation voudrait féliciter le Secrétariat, les experts et les sous-comités, sans oublier les collaborateurs de Sir Jeremy Greenstock, pour la

qualité de l'assistance qu'ils apportent au Comité contre le terrorisme.

Tous ces efforts resteront vains si tous ensemble nous ne manifestons pas concrètement notre volonté inébranlable de coopérer à la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001). Seule une coopération internationale, régionale et sous-régionale peut nous permettre de lutter efficacement contre ce fléau. Les organisations régionales et sous-régionales doivent devenir de véritables vecteurs de la lutte contre le terrorisme, des vecteurs sur lesquels le Comité contre le terrorisme doit pouvoir compter à tout moment et en tout lieu.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise voudrait remercier l'Ambassadeur Greenstock pour son exposé sur le travail du Comité contre le terrorisme. Depuis sa création, le Comité a réalisé un travail appréciable et efficace. Ses méthodes de travail justes, ouvertes et transparentes lui ont valu l'appréciation de la grande majorité des États Membres. La coordination et la coopération entre les sous-comités s'effectuent de façon satisfaisante. Nous pensons que la première phase de l'examen du travail du Comité a été fructueuse. Ma délégation est d'accord avec la synthèse et l'évaluation faites par l'Ambassadeur Greenstock sur le travail déjà réalisé par le Comité. Nous apprécions également les efforts et le travail considérable des experts et du Secrétariat. Comme d'autres membres, le Chine appuie le programme de travail du Comité pour la quatrième période de 90 jours et la procédure suivie pour l'examen de la deuxième phase.

L'Ambassadeur Greenstock indique dans son rapport que le Comité est vivement intéressé par la mise en place de capacités. Ma délégation note également, dans l'examen de la deuxième phase, que le Comité s'intéressera à la question de la fourniture de l'assistance dont les États Membres ont besoin pour appliquer la résolution 1373 (2001). Nous appelons les fournisseurs d'assistance potentiels à répondre activement à l'appel du Comité et à fournir une assistance opportune et utile aux pays qui en ont besoin.

Nous soutenons la méthode de travail pragmatique du Comité visant à accélérer le rythme du travail en vue d'achever rapidement l'examen des rapports nationaux.

La lutte contre le terrorisme est une tâche nouvelle pour le Conseil de sécurité. Il doit s'acquitter de sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Afin de permettre à l'ONU de jouer son rôle essentiel dans la lutte internationale contre le terrorisme, le Conseil de sécurité doit s'attacher aux problèmes véritables en jeu et prendre des mesures pour faciliter leur règlement en renforçant la coopération internationale contre le terrorisme pour rendre ces efforts plus efficaces.

Jusqu'ici, les travaux du Comité ont jeté des bases solides pour les efforts des États Membres contre le terrorisme et pour la coopération internationale à cette fin. Toutefois, il nous faut noter que le renforcement des capacités de lutte antiterroriste est un processus de longue haleine – qui est indissociable de la lutte internationale contre le terrorisme. Le Conseil de sécurité devrait veiller à ce que les efforts de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme puissent être intégrés à la lutte internationale contre le terrorisme.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil sur les travaux du Comité contre le terrorisme (CCT). L'Irlande s'associe en tout à la déclaration qui sera prononcée, au cours du débat, par l'Espagne au nom de l'Union européenne.

La résolution 1373 (2001) a déclenché l'édification d'un échafaudage mondial contre le terrorisme international. Des tâches claires et précises sont demandées à tous les États par la résolution 1373 (2001) – des tâches liées aux mesures législatives et exécutives contre le terrorisme international. Les dispositions de la résolution 1373 (2001) portent sur la mise en place et la poursuite d'une action consensuelle mondiale. Ceux qui commettent des actes de terrorisme international sont les ennemis de tous les États et ne peuvent être les amis d'aucun.

Il est maintenant raisonnable de faire le bilan de ce qui a été accompli. Fait important, il y a eu une augmentation remarquable et appréciable du nombre d'États qui ont ratifié certaines ou l'ensemble des 12 conventions internationales et des protocoles contre le terrorisme. D'autre part, des mesures législatives sont mises en place dans le monde entier pour donner suite à la résolution 1373 (2001) et des décisions sont prises par le pouvoir exécutif. Pour résumer, un solide cadre architectural s'ébauche clairement dans la lutte de la

communauté internationale contre le terrorisme international.

Je voudrais rendre un hommage particulier au Président du CCT, l'Ambassadeur Greenstock, et à ses collègues de New York et de Londres pour la façon dont ils ont dirigé et appuyé le Comité dès sa création. Nous sommes satisfaits de ces travaux bien menés. Ma délégation se félicite également de la contribution des trois Vice-Présidents – les Ambassadeurs Koonjul, Lavrov et Valdivieso – et remercie les experts et le Secrétariat de leur persévérance et de leur dévouement lors des travaux complexes et difficiles du CCT.

À ce stade de notre débat, je voudrais faire quelques observation générales auxquelles ma délégation attache de l'importance. Premièrement, le CCT doit continuer à éviter à tout prix – comme jusqu'ici – tout verdict simpliste tel que « vous avez réussi, vous n'avez pas réussi » envers les États. Nombre des conditions détaillées – sur les transactions bancaires et financières, par exemple – sont extrêmement complexes. De nombreux pays – souvent parce que leur économie n'est pas totalement ni même partiellement intégrée dans l'économie mondiale – n'ont jamais dû encore mettre en place une législation technique portant sur les mouvements financiers ou les cadres réglementaires. Tout cela demandera du temps et des efforts. Il est intéressant de constater aujourd'hui tout ce qui a déjà été réalisé. Cela dit, il importe que tous les États répondent au CCT, comme l'exige la résolution 1373 (2002).

Deuxièmement, le CCT doit continuer d'exercer au maximum sa vigilance en ne dépassant ni la lettre ni l'esprit de ce que demande la résolution 1373 (2001). Le CCT, et l'ensemble de l'ONU, doivent compléter les travaux d'autres institutions auxquelles incombe un mandat ou un rôle particulier dans la lutte contre le terrorisme. Ils ne doivent pas imiter ces travaux ni les remplacer. Le rôle de l'ONU est de fournir une légitimité mondiale, de favoriser un consensus mondial, d'agir en défenseur et en promoteur du multilatéralisme et de l'internationalisme contre les ennemis du bien international.

Et ce faisant, nous devons rester guidés par la nécessité d'éviter toute action qui pourrait compromettre ce sentiment de légitimité internationale dans la lutte contre le terrorisme international, au moment même où nous devons également avancer dans nos travaux pour protéger ce sentiment de légitimité internationale. À mesure que nous avançons dans la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001), il est fort possible qu'il devienne nécessaire que le Conseil de sécurité renforce et protège ce sentiment de légitimité en renouvelant le mandat et compte tenu des expériences acquises jusqu'ici.

Troisièmement, l'Irlande accorde une grande importance à l'aide généreuse de la communauté internationale qui appuie les efforts des pays en développement dans la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001). C'est ce dont nous sommes convenus dans la résolution 1377 (2001). L'Irlande se félicite des travaux du CCT jusqu'ici dans ce domaine. Nous espérons que l'idée d'un fonds d'affectation spéciale restera à l'étude. Nous comprenons les problèmes mais espérons qu'ils pourront être résolus.

L'Irlande, pour sa part, dresse une liste des experts qui pourra figurer dans le répertoire du CCT sur les conseils et les avis techniques en matière de pratiques législatives et administratives énoncées dans les dispositions pertinentes de la résolution 1373 (2002). Nous sommes également prêts à appuyer le renforcement des capacités dans les domaines précisés par des programmes existants d'aide bilatérale au niveau national et par des bourses permettant de suivre des cours ou des séminaires en Irlande.

L'Irlande continuera de travailler avec nos partenaires des pays en développement pour mettre au point une liste de domaines dans lesquels une aide pertinente peut être fournie tant dans le cadre de programmes existants que grâce à des mécanismes supplémentaires.

Quatrièmement, et surtout, la lutte contre le terrorisme international ne pourra jamais se faire aux dépens des droits humains. Ce point mérite d'être relevé : Si nous, la communauté internationale, nous engageons dans cette voie – voie glissante, s'il en est – nous serons perdus et, avec nous, les grandes valeurs que défend l'ONU. La Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, Mary Robinson, dans sa déclaration du 6 juin à l'Institut du Commonwealth à Londres parlait d'

> « un renversement subtil des tendances dans de nombreuses parties du monde. L'ordre et la sécurité sont devenus les priorités dominantes. Le monde a appris autrefois que donner la priorité à l'ordre et à la sécurité de la nation

s’accompagnait souvent du recul de la démocratie et des droits humains. Ainsi, une menace plane. »

Il nous faut tenir compte de ce sage avertissement.

Enfin, l’Irlande souscrit entièrement à l’idée que les organisations régionales ont un rôle critique à jouer dans la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001) et nous nous félicitons des progrès réalisés dans ce domaine jusqu’ici.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais pour commencer m’associer à ceux qui ont adressé des paroles de gratitude au Président du Comité contre le terrorisme, l’Ambassadeur Greenstock, et qui l’ont remercié tant pour le compte rendu détaillé des réalisations du Comité qu’il dirige depuis neuf mois que pour les efforts qu’il a personnellement déployés pour garantir de tels résultats.

Grâce aux travaux dynamiques menés dans un esprit d’ouverture par le CCT sous l’égide de l’ONU, un système mondial sans précédent de lutte contre le terrorisme est mis en place. Nous nous félicitons beaucoup du fait qu’en s’acquittant de ses travaux, le Comité a regroupé tous les domaines de ses activités en un tout organique. En premier lieu, il a entrepris une analyse complète des rapports qui lui ont été présentés sur les mesures prises dans la lutte antiterroriste par divers pays et, en deuxième lieu, il recherche les moyens de fournir des conseils et une aide technique aux États qui en ont besoin pour honorer leurs obligations en vertu de la résolution 1373 (2001).

Nous nous félicitons de l’intention du Comité de mettre un accent particulier sur la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans la lutte contre le terrorisme. Nous estimons que la coopération entre le CCT et le centre de lutte antiterroriste de la Communauté d’États indépendants et la structure régionale antiterroriste de l’Organisation de Shanghai pour la coopération s’avèrera très fructueuse.

Nous soutenons le programme de travail du CCT pour la quatrième période de 90 jours. Le Comité entre en somme dans une nouvelle phase de son activité. Sa tâche principale sera d’étudier les rapports complémentaires soumis par les États en réponse à ses demandes.

Bien sûr, a ce stade, il reste important de définir et de clarifier les méthodes qui guideront le Comité dans l’élaboration de recommandations en vue d’éliminer toutes lacunes. Nous sommes convaincus que le succès de ce travail est assuré, vu le dévouement du Conseil et du Comité, et vu l’admission claire que le CCT ne fonctionnera pas en organe punitif et n’excédera pas ses pouvoirs. C’est particulièrement important pour l’implication dans le travail du Comité contre le terrorisme des États qui, pour une raison ou une autre, n’ont pas encore soumis de rapports en application de la résolution 1373 (2001).

Monsieur le Président, dans sa lettre adressée à vous le 13 juin, le Président du CCT a clairement et concrètement exposé la situation et les perspectives de travail du Comité sur cette question. Les activités du Comité promeuvent l’établissement d’une base solide pour la mise en oeuvre complète des dispositions de la résolution 1373 (2001). Nous pensons qu’avec le CCT, nous avons une solide réaffirmation de la mise en oeuvre effective des principales fonctions du Conseil de sécurité en tant qu’organe responsable, selon la Charte des Nations Unies, du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À l’avenir, la Russie prendra part activement aux travaux du Comité.

Pour terminer, je voudrais remercier les délégations qui ont chaleureusement loué les travaux du Bureau du CCT.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je commencerai par rendre hommage aux efforts très importants et au dévouement de l’Ambassadeur Greenstock en sa qualité de Président du Comité, et je voudrais le remercier du rapport qu’il a présenté. De même, je voudrais dire que nous nous associons à la déclaration du Groupe de Rio que prononcera l’Ambassadeur Niehaus du Costa Rica.

La Colombie reconnaît les progrès réalisés dans cette première phase des travaux du Comité contre le terrorisme, et elle soutient le programme de travail défini pour la deuxième étape. Mon pays réitère l’appel, lancé par le Comité contre le terrorisme à tous les États Membres de l’Organisation, à réviser ensemble et à mettre en place des mécanismes efficaces et adaptés pour empêcher ceux qui tenteraient de terroriser l’humanité par des actes et des menaces terroristes de mener à bien leurs projets.

À cet égard, je voudrais souligner, comme l’a bien signalé le Mexique, l’adoption toute récente, sur le continent américain, de la Convention interaméricaine contre le terrorisme, qui constitue un instrument efficace dans la lutte contre ce fléau. Ce fait

démontre l'importance et l'efficacité que peut avoir l'action solidaire d'un groupe régional de pays.

Cela nous mène aussi à rappeler que nous considérons comme essentiel le fait que le Comité continue à renforcer les relations de coopération et d'assistance avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, en ce qu'elles constituent un instrument fondamental dans la lutte contre le terrorisme.

En matière d'assistance technique et financière, je voudrais souligner l'importance de la création par le Comité contre le terrorisme, au profit des États Membres, d'un catalogue en ligne sur les recours et les connaissances disponibles dans les domaines couverts par la résolution susmentionnée.

Ce catalogue a été élaboré en vue de soutenir, dans le cadre de cette deuxième phase d'analyse de rapports par le Comité, les gouvernements qui s'enquièrent de meilleures pratiques, d'informations, d'assistance technique et autre, offertes par d'autres États, et par les experts du Comité pour la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001).

Dans cette deuxième phase de traitement et d'analyse des rapports des États, le Comité devra concentrer son action et son programme de travail sur des domaines prioritaires, comme l'identification par ses experts et par les membres des sous-comités des lacunes chez certains États quant aux instruments dont ils disposent pour lutter contre le terrorisme. Sur la base de ces constatations, il faudra faire des recommandations sur les mesures à prendre dans chaque État, en particulier dans les domaines législatif et administratif et dans celui de la répression du financement du terrorisme. La suggestion faite par Singapour peut donc être très utile quant aux critères de mesure de ces lacunes.

Ma délégation reconnaît l'importance et l'efficacité des mesures et des actions entreprises dans la majorité des États Membres, en application de la résolution 1373 (2001), de même que l'implication de certaines organisations régionales, dans la lutte contre le terrorisme.

Toutefois, les événements actuels, et en particulier les graves menaces qui viennent d'être proférées publiquement par des individus et des organisations terroristes, comme les actions que menace d'exécuter, ainsi qu'il a été réitéré, le groupe Al-Qaida, de même que les récentes actions terroristes menées dans différentes régions, nous conduisent à nous demander ce qu'il faut encore faire – que devons-nous faire, au Comité contre le terrorisme – pour empêcher que le terrorisme ne réussisse à provoquer la peur, la terreur et l'incertitude dans la population, causant d'innombrables morts, et la destruction de l'infrastructure des États? En conséquence, nous devons continuer à chercher des solutions novatrices et efficaces pour renforcer la capacité nationale en vue d'affermir la coopération internationale en matière de terrorisme.

Les réponses à ces questions doivent donc constituer les prémisses que doit se fixer le Comité dans cette deuxième phase de ses travaux, afin de savoir si les mesures qu'il adopte sont suffisantes, ou s'il faut reformuler les mesures ou remodeler le contenu de ses attributions pour pouvoir efficacement affronter le terrorisme.

Diverses organisations dans plusieurs pays ont fait part de la possibilité de nouvelles actions et de graves attaques par des groupes terroristes, ce qui rend nécessaire de promouvoir des actions et de créer des mécanismes pour traiter les risques que comportent ces actions, afin de les éviter ou de réduire leur gravité et, surtout, de prévenir leurs graves conséquences.

C'est pourquoi un des objectifs des efforts de la communauté internationale contre le terrorisme doit être de continuer à étudier suffisamment les capacités et méthodes utilisées par les organisations terroristes, afin d'évoluer d'une attitude essentiellement réactive, visant à poursuivre et à capturer les terroristes après qu'ils ont atteint leur objectif, à une vision préventive, qui utilise des indicateurs clefs pour prévoir les attaques avant qu'elles n'aient lieu.

Nous savons que ce n'est pas une tâche aisée. Dans la recherche de solutions adéquates et efficaces, le Comité contre le terrorisme doit continuer à partager ses résultats avec les États Membres, les organisations régionales et d'autres institutions multilatérales, même privées.

Le prochain débat public dans cette salle nous permettra d'aborder une analyse plus détaillée des grands problèmes liés au terrorisme qui requièrent de plus grands efforts de l'ONU.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres collègues pour féliciter

chaleureusement le Président du Comité contre le terrorisme, Sir Jeremy Greenstock, du très bon travail accompli sous sa direction compétente par le CCT. Son dévouement aux travaux du Comité, son allant pour progresser et mettre en oeuvre au maximum le programme exposé dans la résolution 1373 (2001), ainsi que son engagement personnel et ses efforts pour faire prendre conscience aux États Membres, ainsi qu'à diverses organisations régionales et sous-régionales, de la responsabilité cardinale d'éradiquer le terrorisme – de la racine à la cime – ont été exemplaires. On peut dire que le programme de sensibilisation qu'il a lancé a été l'un des programmes internes les plus fructueux de l'ONU.

La réponse immense reçue des États Membres et leur coopération à tous les niveaux avec le Comité contre le terrorisme démontrent la détermination profonde de chaque État Membre à remédier au problème du terrorisme. En fait, nous avons pu élaborer une stratégie vaste, complète et, surtout, durable pour lutter contre le terrorisme.

En tant que membre du Bureau, je tiens à remercier tous les membres du Comité contre le terrorisme, les experts, le personnel du Secrétariat et le personnel dévoué de la Mission du Royaume-Uni chargé des questions relatives au Comité contre le terrorisme. Je tiens également à remercier les représentants de tous les pays qui ont répondu à l'invitation du sous-comité B pour débattre des projets de lettres dans la plus grande transparence et la plus grande équité. Nos débats se sont déroulés dans une atmosphère cordiale et dans un esprit de coopération. Nous espérons que cet esprit continuera de guider les relations entre le Comité contre le terrorisme et les États Membres.

Les dangers du terrorisme et des attaques terroristes potentielles sont des réalités que nous ne pouvons ignorer. Le terrorisme ne connaît pas de frontière géographique. Il frappe aveuglément et sans pitié. Une attaque terroriste, que ce soit au Cachemire ou au Moyen-Orient, n'a pas d'incidences négatives uniquement là où elle se produit; elle a un effet de vague qui peut entraîner une conflagration d'une violence inouïe sur toute la planète. C'est pourquoi nous ne pouvons rester les bras croisés ou être des spectateurs passifs.

Les normes énoncées dans divers conventions et instruments internationaux nous laissent espérer que l'on peut mettre fin au terrorisme. Le mandat considérable de la résolution 1373 (2001), s'il est pleinement appliqué et respecté par tous les États Membres de la communauté internationale, garantira, dans une large mesure, la paix et la sécurité internationales et débarrassera le monde du fléau du terrorisme. Pour parvenir à cet objectif, il faut aborder les questions suivantes de manière globale.

Nous devrons examiner les moyens de prévenir la prolifération future de terroristes et d'organisations terroristes. Nous devrons également nous attaquer aux causes fondamentales du terrorisme et trouver les moyens d'appliquer les règles et les lois aux niveaux national, régional et international pour des questions telles que le trafic de drogue, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le trafic des armes légères. Enfin, le point le plus important peut-être – question à laquelle le Comité contre le terrorisme s'intéresse tout particulièrement – consiste à aider les pays qui en ont besoin à mettre pleinement en oeuvre la résolution 1373 (2001).

Ma délégation appuie l'appel lancé par le Président aux États qui n'ont pas encore présenté de rapport pour qu'ils entament le dialogue avec le Comité contre le terrorisme et lui fassent savoir s'ils se heurtent à des difficultés dans la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001). Leur réponse est très importante pour maintenir l'alliance internationale contre le terrorisme.

Enfin, je voudrais réaffirmer mon attachement personnel au travail du Comité contre le terrorisme, ainsi que la détermination de mon gouvernement à appliquer pleinement la résolution 1373 (2001).

M. Tafrov (Bulgarie) : J'essaierai d'être bref, d'autant plus que je suis l'avant dernier parmi les membres du Conseil à prendre la parole, parce que je partage complètement l'analyse qui a été faite par les orateurs qui m'ont précédé, et aussi parce que la Bulgarie se rallie entièrement à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne.

Le fait que je suis avant-dernier me place dans une situation un peu difficile parce que les éloges qui ont été faits, pour son travail, au Comité contre le terrorisme et à son président en particulier, ont été extrêmement éloquents et il est très difficile d'ajouter grand-chose. Pour autant, je voudrais souligner que le succès du Comité contre le terrorisme, le succès de son

président, Sir Jeremy Greenstock, est dû, à notre avis, non seulement à sa méthode, comme l'a dit Jean-David Levitte tout à l'heure, mais aussi à un style qui est à la hauteur de l'importance et de l'ampleur de la tâche, un style qui est caractérisé par une rigueur intellectuelle et morale extraordinaire, un souci d'équité, une bienveillante exigence, et ceci, dans une transparence totale qui fait le consensus. Je dois dire que rarement on a vu un homme, une personne, contribuer autant pour une cause aussi noble. Sir Jeremy Greenstock et ses collaborateurs de la Mission du Royaume-Uni démontrent que la diplomatie sert à quelque chose.

Je dois marquer très rapidement les aspects du travail du Comité contre le terrorisme qui nous intéressent le plus. Il s'agit avant tout de poursuivre cet audit sans précédent des capacités législatives, administratives et autres des États Membres des Nations Unies, de la même manière efficace et approfondie. La volonté politique est en général là, mais il faut quand même faire des efforts. Il reste des pays qui n'ont pas présenté leur rapport; il faut qu'ils le fassent.

Et surtout, je dois souligner l'importance que la Bulgarie attache à la ratification des 12 instruments onusiens en matière de lutte contre le terrorisme. Je ne cache pas la fierté de mon pays de faire partie de ces 14 États qui ont ratifié toutes les 12 conventions.

Sir Jeremy l'a mentionné tout à l'heure, et la tentation est trop forte pour moi de ne pas conclure sur ce point très concret. À Sofia aujourd'hui même a lieu un forum politique régional des pays du Sud-Est de l'Europe consacré à la lutte contre le terrorisme. Y participent l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Grèce, la Macédoine, la Roumanie, la Slovénie, la Turquie, la Croatie et la République fédérale de Yougoslavie. Le principal objectif de ce forum est de créer des structures permanentes de la lutte antiterroriste au niveau de la région. L'autre objectif important est d'élaborer un plan d'action coordonné entre les États de la région et d'encourager la création dans les parlements nationaux de structures nationales spécialisées dans la lutte antiterroriste qui pourraient contribuer à l'accélération des mesures législatives de nature antiterroriste.

Parmi les objectifs plus précis et plus concrets, il convient de noter le format unifié des documents de voyage et des cartes d'identité des citoyens des États de la région. À l'ordre du jour, il y a aussi les questions relatives à la formation de policiers et de douaniers pour la lutte contre le trafic d'êtres humains, l'immigration illégale, et le trafic de drogues, qui est très souvent à la source même du terrorisme. Ma délégation ne manquera pas de faire connaître aux Membres de l'Organisation des Nations Unies les résultats de ce séminaire parce que nous croyons très fermement en la nécessité de l'approche régionale dans la lutte contre le terrorisme. De ce point de vue, le travail du CCT va dans la bonne direction.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vais faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République arabe syrienne.

La délégation de la République arabe syrienne exprime sa gratitude au Président du Comité contre le terrorisme (CCT), Sir Jeremy Greenstock, aux Vice-Présidents, aux membres du Comité, aux experts, au secrétariat du Comité et aux services de traduction de leurs efforts pendant les différentes phases du travail du Comité. Nous remercions par ailleurs le Secrétariat d'avoir facilité le travail du Comité.

Le Comité, dans les premières phases de son travail a pu se montrer à la hauteur de ses engagement et de ses mandats, surtout du fait de la réaction de la plupart des États Membres aux exigences de la résolution 1373 (2001). Concrètement et à ce jour, 159 rapports exigibles ont été soumis au Comité, avec quatre rapports encore dus. Nous notons qu'un petit nombre d'États n'ont pu présenter leurs rapports. Ceci n'est certes pas dû à une réticence pour satisfaire aux exigences énoncées dans la résolution mais tient plutôt à des difficultés dont le Président du Comité a déjà parlé à différentes occasions. La Syrie se félicite de la fourniture par le CCT d'une assistance multiforme – technique, financière et administrative – à ces pays dans la préparation des rapports exigibles.

Le Président du CCT a soumis au Conseil un plan de travail clair et précis pour la prochaine phase du travail du CCT. Bien que la Syrie soit déterminée à tout faire pour en garantir la réalisation, en coopérant pour répondre aux attentes des États Membres, nous soulignons que la véritable garantie de succès repose au premier chef sur la réaction des États membres. Le succès est tributaire également des efforts internationaux concertés pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi que d'une analyse de ses causes et de ses motifs.

La lutte contre le terrorisme exige que nous fassions tous des efforts véritables et sincères dans différents domaines. Elle exige des membres du Conseil de sécurité en particulier plus de coordination et de concentration des efforts, notamment au niveau régional. La République arabe syrienne dont la contribution authentique à la lutte contre le terrorisme est connue de nombreux États, continuera de faire le maximum pour réaliser nos objectifs communs.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie, Chypre, Malte, et la Turquie, ainsi que l'Islande, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite d'avoir une nouvelle occasion de parler des travaux du Comité du Conseil de sécurité contre le terrorisme. Nous louons et appuyons la transparence avec laquelle il mène ses travaux, et nous remercions l'Ambassadeur Greenstock de son dévouement et de son sérieux dans cette tâche ingrate.

La lutte contre le terrorisme reste une priorité absolue pour l'Union européenne. Nous reconnaissons le rôle central des Nations Unies, à travers le Conseil de sécurité et le CCT, et nous réitérons notre ferme engagement. Le Comité a abordé la deuxième phase de révision des rapports. Ses membres, ses experts et le Secrétariat ont redoublé d'efforts afin d'analyser le flux d'informations figurant dans plus de 150 rapports. Les États Membres doivent fournir au CCT tous les rapports en suspens, initiaux ou ultérieurs. Nous adjurons tous les pays qui ne l'auraient pas encore fait de soumettre leurs rapports.

Toutefois, la résolution 1373 (2001) ne signifie pas que l'on se limite à présenter des rapports. L'essentiel est de la mettre en oeuvre dans toutes ses dispositions, et les rapports doivent refléter la réalité des mesures pratiques et normatives adoptées au niveau national ou régional. L'Union européenne présentera bientôt sa réponse aux demandes d'éclaircissements du Comité. Ses États Membres le feront à titre national.

La solidarité et la coopération internationales constituent des instruments essentiels pour lutter contre le fléau du terrorisme. L'Union est disposée à aider les pays tiers à renforcer leurs capacités de réponse efficace à cette menace internationale. La Commission européenne dispose de moyens pour offrir plus d'aide afin de couvrir tous les domaines visés par la résolution 1373 (2001) à travers des programmes existants.

L'Union espère que le CCT et les pays ou régions ayant un besoin réel d'aide présenteront leurs demandes spécifiques. Cela permettra à la Commission et aux États membres de l'Union européenne, avec les institutions financières internationales et d'autres donateurs, d'améliorer la coordination afin d'identifier et de prendre des mesures concrètes. On peut trouver des informations sur l'aide fournie par l'Union européenne sur la page Web du CCT. L'Union européenne restera en contact étroit avec le CCT, organe très important pour rapprocher la demande et l'offre d'assistance relative aux actions menées contre le terrorisme.

La présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a organisé, en juin 2002, à Lisbonne, une conférence importante où les représentants de différentes organisations internationales ont débattu de la nécessité d'établir une coordination entre les organisations régionales. L'Union européenne a déclaré à ce moment-là que nous devons chercher à éviter les chevauchements et la prolifération d'organismes ayant des tâches similaires ou identiques. Nous devons utiliser plus efficacement le temps et les ressources, en déterminant quelle est la plus-value de chaque organisme. À cette fin, le CCT est le mieux placé pour devenir le point de rencontres et d'échanges d'informations sur les activités des divers organismes internationaux.

L'efficacité des efforts nationaux de lutte contre le terrorisme pourrait être améliorée de beaucoup par le biais des organisations régionales. L'Union européenne est bien préparée à jouer ce rôle, car ce n'est pas uniquement une organisation de coopération mais aussi une organisation qui vise à élaborer des normes et des politiques communes. Au cours des trois derniers mois, l'Union européenne a continué de mettre en oeuvre la Position commune et le Plan d'action adoptés après les événements du 11 septembre. Nous avons revu et considérablement allongé la liste des personnes,

groupes et entités terroristes annexée à la Position commune du 27 décembre 2001.

Nous avons récemment adopté le règlement 881/2002 du Conseil européen, qui incorpore les dispositions de la résolution 1390 (2002) du Conseil de sécurité. Le fait nouveau le plus récent s'est produit le 13 juin 2002, lorsque les ministres européens compétents ont approuvé l'harmonisation des infractions terroristes par le biais d'un accord qui comporte une définition commune des infractions terroristes, auxquelles s'appliquent les peines les plus sévères en vigueur dans chaque système de justice national.

On a aussi approuvé la création d'équipes communes d'enquête et la décision-cadre relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise. On adoptera ainsi une procédure beaucoup plus simple que les procédures traditionnelles d'extradition, que les juges européens utiliseront pour détenir des personnes soupçonnées d'avoir commis des actes de terrorisme et les remettre au pays membre de l'Union qui en fera la demande.

L'Union européenne est convaincue que la lutte contre le terrorisme doit respecter les droits de l'homme et l'état de droit, et que les droits de l'homme individuels doivent être pris en compte lorsque l'on élabore et que l'on applique des sanctions dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. L'Union européenne estime que les États, en combattant le terrorisme, ne doivent pas permettre que des actes de violence sans discernement soient commis contre des civils, ni l'utiliser comme prétexte à une répression politique. Nous nous réjouissons des contacts que le Comité a établis avec la Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et de son acceptation d'une surveillance parallèle du respect des obligations en matière de droits de l'homme.

L'Union européenne a l'intention de contribuer à la lutte de la communauté internationale contre le terrorisme en exhortant les pays à signer ou à ratifier rapidement les 12 instruments des Nations Unies contre le terrorisme. Nous demeurons disposés à achever la négociation d'une convention générale contre le terrorisme. Le Bureau des Nations Unis pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, basé à Vienne, devrait offrir aux États Membres, sur demande, une assistance technique pour la signature, la ratification et l'application efficace de ces instruments internationaux. L'Union européenne attend avec impatience le rapport du Secrétaire général, exigé par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/253, dans lequel il formulera des propositions en vue de renforcer le Service de prévention du terrorisme afin de lui permettre d'exécuter son mandat, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale.

Enfin, la lutte internationale contre le terrorisme va exiger de tous un effort long et coûteux. Elle ne sera couronnée de succès que grâce à une coopération internationale intense et soutenue. L'ONU, et surtout le Comité de lutte contre le terrorisme, jouera un rôle crucial dans ce succès. Nous demandons à tous les États et à toutes les organisations internationales de lui offrir un appui sans réserve.

Le Président (*parle en arabe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Costa Rica. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Niehaus (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : J'ai le plaisir de prendre la parole devant le Conseil de sécurité, au nom des 19 États membres du Groupe de Rio, au moment où il examine le troisième rapport trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (CCT). Je voudrais tout d'abord remercier Sir Jeremy Greenstock, Président du CCT, aussi bien pour son exposé que pour son excellent travail à la tête de cet organe. Je souhaite aussi remercier les Vice-Présidents du Comité.

Les États membres du Groupe de Rio condamnent et rejettent le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. De même, nous appuyons fermement toutes les mesures de coopération et de coordination qui sont adoptées au plan international et régional en vue de le combattre, et qui respectent strictement les droits de l'homme, l'état de droit, le droit international humanitaire et les autres normes et principes du droit international. Dans ce contexte, comme l'ont signalé les représentants du Mexique et de la Colombie, l'adoption de la Convention interaméricaine contre le terrorisme, le 3 juin dernier, par l'Organisation des États américains entraînera un renforcement important des mécanismes régionaux visant à combattre ce fléau.

Le Groupe de Rio prend note avec une profonde satisfaction du fait que plus de 160 rapports nationaux ont été présentés, conformément aux dispositions de la

résolution 1373 (2001). Nous apprécions l'énorme travail accompli par le Comité, qui lui a permis d'examiner, avec professionnalisme et transparence, la grande majorité de ces rapports. Nous espérons que le Comité pourra rapidement se pencher sur les rapports qu'il n'a pas encore pu examiner. Néanmoins, nous notons qu'un petit nombre d'États n'ont pas encore présenté les premiers rapports exigés conformément aux dispositions de la résolution 1373 (2001). Nous les invitons à le faire dans les plus brefs délais. À cet égard, nous estimons que les experts du Comité qui sont chargés de fournir une assistance pourraient les aider à surmonter les difficultés pratiques qu'ils rencontrent.

Le Groupe de Rio apprécie la possibilité d'établir un dialogue constructif entre le Conseil de sécurité et les États Membres de l'ONU, lors de la présentation et l'examen des rapports nationaux. Nous estimons que le succès de ce Comité dépend de sa capacité de susciter et de maintenir une communication continue entre cette Organisation, ses États Membres et les organisations régionales, en vue de renforcer la coopération et l'assistance intergouvernementales et institutionnelles dans la lutte contre le terrorisme.

Dans ce contexte, nous estimons que le Comité doit faciliter la fourniture d'une assistance technique et d'une aide financière aux États qui en ont besoin afin de renforcer leurs systèmes d'administration de la justice et leur cadre législatif. Par conséquent, nous nous félicitons de l'intention du Comité de servir de centre de liaison entre les pays et les organes fournisseurs d'aide et les États qui en ont besoin. Les États membres du Groupe de Rio espèrent qu'au cours des prochains mois, et conformément à son programme de travail, le Comité examinera la deuxième série de rapports et les éclaircissements demandés par les États. De même, nous sommes convaincus que pendant la même période, le Comité maintiendra un dialogue avec tous les pays afin d'assurer la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001) et de renforcer la capacité des États de lutter contre le terrorisme. C'est là le mandat du Comité.

Nous approuvons le consensus qui existe au sein du Comité quant au fait qu'il n'a pas à assumer des fonctions quasi judiciaires ni à déclarer que certains États ont appliqué la résolution 1373 (2001) et d'autres pas. Nous convenons avec l'Ambassadeur Greenstock qu'il faut déployer des efforts continus pour atteindre les objectifs énoncés dans cette résolution, et qu'aucun État ne peut donc se reposer sur ses lauriers. Nous ne doutons pas qu'au cours de la prochaine phase, le Comité va continuer d'agir de façon transparente et de faire preuve d'impartialité dans ses résultats.

Au cours des trois prochains mois, le Comité devra également accroître ses contacts avec les organisations régionales en vue de coordonner les efforts de lutte contre le terrorisme. Nous constatons que ces organisations ne peuvent agir que dans le cadre de leurs mandats respectifs et conformément à leurs statuts. Dans ce cadre, la coopération entre ces organisations et le Comité doit respecter rigoureusement ces mandats. Parallèlement, nous pensons qu'il est nécessaire que les États qui les composent étudient quel rôle chacune d'elles peut jouer dans les limites de ses compétences respectives en la matière.

D'autre part, également pendant la prochaine période, le Comité va devoir s'atteler au problème que représentent ses besoins pratiques et financiers croissants. Le travail de cet organe absorbe en effet une quantité considérable des ressources limitées de l'Organisation. Jusqu'à maintenant, on a fait face à ses besoins grâce aux ressources allouées à d'autres programmes et mandats. Cette solution n'est pas viable à long terme, puisqu'il existe d'autres programmes tout aussi nécessaires pour la communauté internationale. C'est la raison pour laquelle nous considérons qu'il est indispensable d'allouer des ressources propres au Comité dans le budget de l'Organisation.

Les membres du Groupe de Rio sont conscients de ce que la lutte contre le terrorisme doit nous amener à construire des sociétés plus ouvertes et tolérantes. Comme l'a dit la Haut Commissaire aux droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme exige que l'on s'attaque aux problèmes qui provoquent l'insécurité à la racine. À cet égard, nous savons que la meilleure protection contre le terrorisme réside dans le respect des droits de l'homme et la démocratie dans tous les domaines. C'est la raison pour laquelle la lutte contre ce fléau doit être à l'origine d'une véritable culture de paix, de tolérance et de solidarité. Voilà les valeurs que le Comité contre le terrorisme doit promouvoir.

Le Président (*parle en arabe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Brunéi Darussalam. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Serbini (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam.

L'ANASE voudrait, pour commencer, remercier le Président du Comité contre le terrorisme (CCT), S. E. Sir Jeremy Greenstock, les vice-présidents, les autres membres du Comité et tous les experts qui collaborent avec eux, pour leur dévouement et leur ardeur au travail.

Nous nous félicitons vivement de la tenue de ces séances publiques consacrées à des mises à jour par le Président du CCT sur le travail de son Comité. Nous apprécions les progrès accomplis par le Comité et nous notons qu'il a déjà adressé 127 réponses aux rapports présentés par les États Membres en vertu du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, et qu'il est prêt à passer en revue la deuxième série de rapports. À cet égard, nous tenons à souligner que tous les pays membres de l'ANASE ont déjà présenté leur premier rapport et qu'ils sont en passe actuellement d'avoir satisfait aux prochaines exigences du CCT. Nous attendons avec intérêt de voir quels seront les prochains efforts du Comité et d'autres en matière d'assistance aux pays membres de l'ANASE qui ont besoin d'aide pour appliquer la résolution 1373 (2001).

Qu'il me soit permis d'informer le Conseil sur les efforts actuels de l'ANASE dans le domaine de la lutte contre le terrorisme international. Un jalon important, pour l'ANASE, a été la réunion ministérielle extraordinaire sur le terrorisme tenue à Kuala Lumpur, en Malaisie, les 20 et 21 mai 2002. Tout en notant avec préoccupation les liens étroits entre la criminalité transnationale et le terrorisme, qui rendent d'autant plus urgents les efforts de lutte contre la criminalité transnationale, nos ministres ont accepté d'approuver un programme de travail complet sur le terrorisme en vue d'appliquer le Plan d'action de l'ANASE pour la lutte contre la criminalité transnationale, dont les volets comprennent : l'échange d'informations, la récapitulation et la diffusion des lois et des règlements pertinents des pays membres de l'ANASE; la récapitulation et la diffusion des accords bilatéraux et multilatéraux et des informations existant sur les traités internationaux pertinents, lorsque c'est faisable; la mise au point de dispositifs juridiques multilatéraux ou bilatéraux en vue de faciliter les arrestations, les enquêtes, les poursuites, les extraditions, l'instruction et les saisies, afin de renforcer l'assistance juridique et administrative mutuelle entre les pays membres de l'ANASE lorsque c'est faisable; le renforcement de la coopération et de la coordination en matière d'application des lois et d'échanges de renseignements; et la mise au point de programmes régionaux de formation.

Des propositions ont également été faites lors de la réunion par la Malaisie, Singapour et l'Indonésie relativement à la formation et au renforcement des capacités de tous les pays membres de l'ANASE. Les ministres ont également accepté de nommer des points de contact principaux dans tous les pays membres de l'ANASE sur les questions relatives à la lutte contre le terrorisme. Les progrès enregistrés dans l'application de ces programmes seront passés en revue lors des prochaines réunions des ministres de l'ANASE chargés des questions de criminalité transnationale.

Un atelier du Forum régional de l'ANASE consacré à la prévention du terrorisme s'est tenu à Bangkok du 17 au 19 avril, sous l'égide des gouvernements de la Thaïlande et de l'Australie. Il a été ouvert par le Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande. L'atelier a conclu que de meilleurs échanges d'informations et de renseignements et une coopération plus importante entre les services de maintien de l'ordre et les autres services pertinents de sécurité étaient des outils essentiels de la lutte contre le terrorisme. Les participants ont convenu que tant la formation que les exercices conjoints entre pays du Forum pouvaient contribuer utilement au développement des capacités nationales et régionales de prévention du terrorisme. Ils ont convenu également d'inviter les pays participant au Forum à présenter à la présidence du Forum des résumés sur les mesures prises au niveau national pour répondre à la menace terroriste.

Un autre atelier du Forum régional de l'ANASE consacré aux mesures financières de lutte contre le terrorisme avait été organisé par les États-Unis et la Malaisie, du 24 au 26 mars 2002, à Honolulu. Le Japon, la République de Corée et Singapour vont également organiser conjointement le troisième atelier du Forum consacré à la lutte contre le terrorisme, à Tokyo, en septembre ou octobre 2002, qui sera consacré aux mesures de sécurité à prendre lors de

manifestations de grande ampleur. Ces ateliers sont des exemples des efforts menés par l'ANASE pour promouvoir la coopération entre pays de l'Asie du Sud-Est et pays extérieurs à la région dans la lutte contre le terrorisme.

En outre, différents projets et initiatives liés à la lutte contre le terrorisme international ont été mis en chantier par plusieurs membres de l'ANASE, comme l'accord sur l'échange d'informations et l'établissement de procédures de communication signé par l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines à Kuala Lumpur, le 7 mai dernier, dans le cadre duquel les parties ont convenu de coopérer dans la lutte contre la criminalité transnationale, dont le terrorisme.

Ces mesures illustrent notre détermination face à cette tâche impressionnante. La lutte antiterroriste reste une de nos priorités absolues, et je saisis cette occasion pour assurer le Conseil de la coopération continue de l'ANASE dans la prévention et la lutte antiterroristes et la répression de tous les actes terroristes conformément à la Charte, à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, ainsi que les principes du droit international.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à Sir Jeremy Greenstock, qui va répondre aux questions posées et aux observations qui ont été faites.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je suis vivement reconnaissant à tous des expressions de soutien et de félicitation que le Comité a reçues. Je suis particulièrement satisfait de constater que les membres du Conseil et d'autres ont chaleureusement reconnu le travail des vice-présidents, car les travaux des sous-comités ont largement contribué aux progrès accomplis concernant les rapports. Je rends hommage aux énormes efforts personnels et à la détermination avisée avec lesquels ils ont contribué aux travaux des sous-comités.

Je suis également ravi que les membres du Conseil aient reconnu l'excellent travail accompli par nos experts – lesquels forment une équipe très unie, qui nous a énormément aidés – et par le Secrétariat. Les membres du Conseil ont également attiré l'attention sur la contribution de ma propre délégation. Il vaut mieux que cela vienne des membres du Conseil plutôt que de moi. Je tiens à souligner mon immense gratitude à Anna Clunes et aux autres membres de mon équipe, qui ont fait preuve d'un esprit d'initiative et d'honnêteté, ce qui a permis au Comité de bien maîtriser ce sujet.

Je voudrais passer en revue un certain nombre de points évoqués dans les interventions. L'Ambassadeur Mahbubani a posé trois questions empreintes de l'imagination qui lui est propre. Je pense que les critères d'auto-évaluation vont ressortir des travaux des experts et de ce qu'ils tireront des rapports. Le Président a l'intention de proposer au Comité, avec l'aide des experts, une synthèse des expériences actuelles, qui commenceront à établir des repères en ce qui concerne ce que nous examinons et ce que nous recherchons. Nous en avons parlé avec les experts et, pendant la période à venir, nous allons donner des conseils aux membres du Comité. Ces conseils, qui porteront sur les conclusions tirées des rapports et sur les principaux critères qui vont guider notre travail, seront mis à la disposition de l'ensemble des Membres. Je pense qu'il vaut mieux que cela vienne de notre expérience ou d'une approche empirique et non pas de nos tentatives de les imposer en tant que principes. Nous débattrons de cela au sein du Comité, mais je peux assurer Singapour et les autres que le Comité œuvrera afin de faire ce que prévoit l'Ambassadeur Mahbubani.

S'agissant de la préparation du grand examen annuel, qui aura lieu en octobre, la délégation du Royaume-Uni s'engage à distribuer, avant ce débat, un document qui présentera certaines questions méritant un débat approfondi. Il s'agira de questions qui ne sont pas étrangères aux membres du Comité, parce qu'elles ont pour la plupart été abordées, mais nous tenterons de définir un cadre pour ce débat qui devrait avoir lieu à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre en coordination avec la présidence du mois en question. Nous tenterons également de faire des suggestions à nos collègues du Conseil à propos des questions qu'il conviendrait d'étudier.

L'Ambassadeur Mahbubani a posé une troisième question. Celle-ci comporte un petit piège dans lequel il serait facile de tomber. Je vais donc effectivement tomber dans ce piège. Il a demandé de faire une analogie du point de vue du profane, et je dirai, pour répondre à cela, que le Comité est, d'une certaine manière, devenu une sorte de préparateur physique. Un préparateur physique est, à de nombreux égards, votre ami, car il vous veut du bien, mais, à d'autres égards, il est votre ennemi, parce qu'il vous fait souffrir. Cela fait mal, mais cela prolonge votre vie. Le fait que le

Comité contre le terrorisme applique des instructions médicales est une chose importante. On court le risque d'attraper une maladie qui pourrait porter atteinte à la vie et que nous devons combattre. Nous devons donc renforcer notre capacité d'y faire face. Nous avons pratiquement tous besoin d'aide à cette fin.

Le Comité contre le terrorisme sert de catalyseur aux instruments permettant de renforcer cette capacité. Plus le système mondial sera préparé, sans aucune exception, à faire face à la menace de la maladie qu'est le terrorisme, plus la société mondiale aura une vie longue et saine. Je pense que cette analogie est valable, mais n'oublions pas que c'est instruction médicale. Il appartient aux États Membres de choisir de respecter ce programme. En tout cas, votre docteur a prescrit une ordonnance.

Nombre d'entre vous ont mentionné les États qui ne présentent pas de rapports. Nous travaillons avec ces États pour nous assurer qu'ils présenteront rapidement ces rapports. Je tiens à souligner le rôle des groupes régionaux pour veiller à ce que leurs membres se conforment à la demande de la résolution 1373 (2001). Nous n'avions pas l'intention de mener un débat complet aujourd'hui, et tous les groupes régionaux n'ont pas décidé d'y participer, mais je prends note du fait que ces groupes régionaux, parmi lesquels figure l'immense majorité des États qui n'ont pas fourni de rapports, n'ont pas souhaité participer au débat d'aujourd'hui. Il incombe donc aux régions de s'assurer que les membres qui n'ont pas présenté de rapport ne laissent pas tomber les membres qui ont présenté un rapport.

Un certain nombre d'orateurs, notamment le Mexique, l'Irlande, l'Union européenne et le Groupe de Rio, ont fait des observations à propos du lien qui existe entre nos travaux et les exigences concernant les droits de l'homme, ainsi qu'à l'équilibre nécessaire dans ce domaine. Il me semble que le Comité respecte bien cet équilibre, car il s'est montré très sensible aux exigences en matière de droits de l'homme, mais en ne prenant aucune responsabilité comme fonction – ce n'est pas là notre rôle – et en entretenant de bonnes relations avec la Haut Commissariat aux droits de l'homme, avec la société civile et les organisations non gouvernementales qui devraient – et j'espère que le Comité sera d'accord – organiser un débat au sein du Comité sous une forme ou une autre.

Je voudrais faire un petit commentaire à propos de la citation tirée du discours de la Haut Commissaire, Mme Mary Robinson, et citée par le représentant de l'Irlande. Elle dit qu'une sécurité excessive – et je paraphrase – lui porte atteinte. Une sécurité excessive porte effectivement atteinte aux droits de l'homme. Mais des mesures de sécurité inadéquates portent également atteinte aux droits de l'homme et à la liberté. Il convient de prendre conscience qu'il y a un équilibre entre les deux. Les actions des terroristes sont une attaque contre les droits de l'homme et les droits des individus, et la lutte contre le terrorisme est en elle-même un prolongement des droits de l'homme. Il convient de trouver un juste équilibre entre ces éléments.

Je pense que de nombreux orateurs se sont concentrés sur le programme d'assistance. Nous prenons le temps de le développer jusqu'à ce qu'il soit concrètement utile aux États Membres. La nomination de deux experts dans ce domaine a accéléré le programme, et le Comité tient beaucoup à disposer d'un site Web qui soit réellement utile au cours de la prochaine période de 90 jours. Je crois que les États-Unis ont raison d'attirer l'attention sur le fait que les donateurs doivent donner plus, parce qu'il y a des donateurs – ou des donateurs potentiels – qui n'ont rien proposé. Nous allons renouer contact avec eux pour accélérer ce programme. Je salue chaleureusement la décision prise par l'Union européenne de se proposer comme une grande source en la matière, et nous resterons en contact à ce propos avec l'Union européenne pour le lui rappeler.

Je continuerai de tenir des réunions publiques avec les États Membres de l'ONU. Je dois dire en outre que je suis particulièrement reconnaissant aux membres des délégations qui participent à ces réunions en grand nombre pour l'esprit dont ils font preuve lors de nos débats et pour le sérieux qu'ils manifestent lorsqu'ils posent des questions et demandent des éclaircissements sur certaines zones d'ombre concernant la démarche du Comité. Je pense que c'est très important pour le travail du Comité, et j'apprécie beaucoup cette réaction.

Enfin, je crois que le Groupe de Rio a, dans son intervention, dit une chose très importante à propos des ressources. Dans ce domaine, nous n'avons pas les ressources qu'exige l'importance de la question. C'est un aspect que nous devrons étudier – pas seulement la fourniture d'une aide, mais les ressources issues de la

famille et du Secrétariat des Nations Unies pour veiller à ce que le travail du Comité continue d'être très utile pour tous les Membres de l'Organisation et que l'élan acquis par le Comité se maintienne. C'est un aspect que nous devrons étudier dans le cadre des préoccupations du Comité.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé et présidé cette séance qui, je pense, a été très utile. Nous attendons avec intérêt de présenter un rapport de notre Comité, couvrant la prochaine phase de 90 jours.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie Sir Jeremy Greenstock de ses réponses utiles et des éclaircissements exhaustifs qu'il a fournis. Je voudrais le remercier de nouveau de ses efforts.

Il n'y a plus d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.